

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2026

SIMPLIFIER LA GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LES ACHETEURS
PUBLICS ET LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES - (N° 2605)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
Mme Violland, Mme Piron et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--